

Soutenir le travail parlementaire et poursuivre le chemin des élections

Pour que la démocratie récemment établie en RDC puisse s'établir durablement, il est nécessaire que les institutions élues fonctionnent. Le Parlement national et les assemblées provinciales doivent pouvoir assumer leurs fonctions législatives, de contrôle et de représentation. Il faut également consolider l'architecture institutionnelle, réduire des conflits potentiels et garantir la séparation des pouvoirs.

La Commission européenne a décidé de soutenir les parlements en RDC, et prévoit pour ce faire un programme actuellement en phase d'étude. Les projets qui seront mis en place auront pour objectif de conseiller les commissions permanentes de l'Assemblée Nationale et du Sénat, de renforcer les capacités des parlementaires nationaux et provinciaux et du personnel administratif, et de moderniser et informatiser les services.

La Commission européenne a réalisé en 2005 et 2006 des projets d'appui institutionnel à la CEI (Commission Electorale Indépendante) dans [l'organisation du processus électoral](#) (*lien vers Site-Elections-Intro.doc*) qui a permis à la RDC de clore la phase de transition politique. Désormais, la consolidation de la démocratie en RDC dépend largement de la possibilité d'organiser de nouvelles élections dans le futur.

La Commission européenne a démarré un projet d'appui à la Commission électorale indépendante (CEI) et à la future Commission électorale nationale indépendante (CENI). Ce projet vise à pérenniser les acquis techniques du processus électoral 2005-2006, et à développer des compétences afin de préparer le prochain cycle électoral. La Commission européenne met en outre à disposition de la CEI une expertise démographique et informatique.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#) (*lien vers Site-CycleElectoral.doc 031.02*)